



homologation auprès du juge

Par **Lwiza**, le **26/04/2010** à **22:41**

Bonjour,

Mon ex mari ne veut pas me payer la récompense qu'il me doit fixée par le juge. le notaire demande l'homologation par le juge pour contraindre mon ex mari à payer cette soulte. ;
mes questions:

1)après cette homologation auprès du juge, dois-je prendre un avocat en cas de saisie de sa maison?

2)à combien s'élève les frais d'huissiers pour faire ce travail en cas de saisie et de vente aux enchères?

je n'ai pas le sou, ni pour l'un ni pour l'autre et je suis perdue avec toutes ces procédures et ces frais, alors que cela fait déjà 5 ans que j'attends cette liquidation.

Merci de vos réponses.